LE PETIT TORQUESNOIS

Bulletin d'informations municipales n° 20
Année 2023

Madame, Monsieur,
Cher(e)s Ami(e)s,

Cette année qui s'achève est encore marquée par les difficultés géopolitiques grandissantes sur le plan mondial et par conséquent des difficultés économiques pour tous.

Au-delà de cette note pessimiste, ne gâchons pas le plaisir que nous avons de vous proposer la lecture de ce numéro de votre journal communal dans lequel vous retrouverez les faits marquants de cette année 2023 tant sur le plan des travaux que sur un plan associatif et historique, sans oublier les informations importantes de la vie quotidienne dans notre village.

Nous avons poursuivi sur 2023 la rénovation de notre réseau de routes et chemins nous permettant ainsi d'achever le cycle des gros travaux dans ce domaine même s'il y a toujours à faire en entretien. Je dois vous avouer que les choix de notre Conseil en la matière sur les dix dernières années ont été judicieux car la pérennité des subventions allouées par l'Etat dans ce domaine n'est pas garantie alors que ces aides constituent la base financière indispensable pour nos communes rurales dont les moyens ne permettent pas des investissements aussi lourds que les routes.

Les travaux d'effacement des réseaux dans le bourg sont achevés pour la partie alimentation électrique et éclairage public, « ne reste » que la téléphonie et la fibre à faire passer dans les fourreaux posés par le SDEC, cette intervention dépend de l'opérateur Orange mais nous ne pouvons pas à ce jour savoir à quel moment ils seront mis en œuvre. Néanmoins, nous pouvons déjà apprécier la qualité des nouveaux éclairages et sur un plan visuel l'effacement de l'ensemble des câbles qui bordés nos routes. Il reste encore beaucoup à faire en la matière mais avec l'aide du SDEC nous poursuivrons nos efforts d'effacement là où cela est possible.

Le projet d'aménagement de notre bourg va maintenant entrer dans sa phase de consultation de la maîtrise d'œuvre indispensable dans ce type de dossier afin de finaliser les éléments techniques et financiers nécessaires à la consultation des entreprises et au suivi de la réalisation des travaux retenus par le Conseil dont l'objectif est toujours d'améliorer la sécurité des habitants et des usagers sur la traversée du bourg.

Un mot sur la tempête Ciaran qui nous a frappée début novembre, nous l'attendions avec appréhension, les dégâts ont été importants dans de nombreuses communes, pour la nôtre, peu de dégâts sur les habitations sont à déplorer, néanmoins certains usagers sont restés plusieurs jours sans électricité générant une gêne importante au quotidien, les services d'ENEDIS ont été réactifs mais il y avait beaucoup à faire. Aussi, devant cette difficulté, l'équipe municipale s'est mobilisée afin de sécuriser les routes et de proposer à celles et ceux qui n'avaient plus d'électricité d'utiliser les sanitaires de la mairie pour une douche chaude ou pour recharger des appareils électroniques de communication, un grand merci à tous.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir lors de la cérémonie des vœux le 12 janvier 2024, le Conseil Municipal vous souhaite une bonne lecture de ce numéro et surtout de très Bonnes Fêtes de fin d'année à vous, vos proches et toutes les personnes qui vous sont chères.

Sommaire

Page 1 : Le Mot du Maire
Pages 2 et 3 : L'école du Torquesne
Pages 4 et 5 : Journées des 6 août et 9 septembre
Pages 6 et 7 : Les vitraux de l'église de Le Torquesne
Page 8 : Le budget primitif 2023
Page 9 : Travaux 2023
Page 10-11 : Manifestations 2023
Page 12 : Les associations de Le Torquesne
Page 13 : Projets 2024
Pages 14-15 : Informations diverses
Page 16 : Les élections européennes
Page 17 : Les événements 2024
Page 18 : L'état civil 2023
Pages 19-20 : Santé communale et dépendance

L'école

Cette année, l'école accueille 24 élèves depuis la rentrée : 5 PS et 12MS et 7 GS. Nous n'avons pas pu accueillir tous les GS et certains ont été accueillis à l'école du Breuil en Auge pour une question d'effectifs.

Au niveau du personnel, nous avons toujours Mme Crocis l'enseignante, Mme Huet l'ATSEM, Mme Bordelet qui s'occupe de la cantine et de la garderie du matin, et Mme Rebuffoni qui s'occupe du goûter et du ménage le soir. Une nouvelle enseignante remplaçante est rattachée à l'école : Mme Thérou.

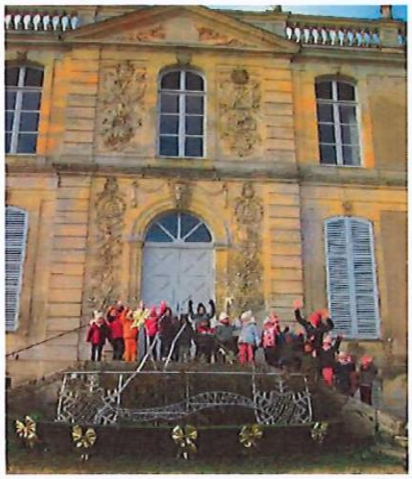

L'an dernier, les enfants sont allés au mois de décembre visiter le Château de Mézidon Canon avec ses décorations de Noël.

Le père Noël de la mairie a apporté des livres aux enfants.

Les enfants ont participé l'année dernière à un projet proposé par l'OCCE qui gère la coopérative scolaire : « Jardins d'écoles ». Les enfants ont planté un pommier offert par l'OCCE et des fleurs pour créer un arc-en-ciel, ainsi que des bombes de graines et des boules de graisse pour les oiseaux.

Ce projet rejoignait celui de Terre d'Auge culture auquel l'école a également participé avec les jardins éphémères. Ils ont imaginé et aidé à réaliser un épouvantail « avec des ailes, et des cils, maîtresse, et puis des boucles d'oreilles… ». Ils ont gagné pour leur participation un bon d'achat pour un arbre fruitier et c'est un poirier qu'ils ont choisi.

Nous allons à nouveau participer au projet Jardins d'écoles cette année.

Nous avons fait notre sortie de fin d'année au zoo de Cerza.

Les enfants ont eu l'occasion de voir certains des animaux de tout près.

Cette année, les enfants travaillent sur le thème des émotions avec le monstre des couleurs qui leur apprend à comprendre ce qu'ils ressentent pour pouvoir mieux gérer leurs émotions.

A l'occasion de la semaine du goût, nous avons eu la visite de Mme Dutel qui a reçu plusieurs grands prix nationaux pour sa teurgoule. Elle a expliqué aux enfants comment on fait de la teurgoule puis elle leur a fait goûter ce dessert qui est le plus vieux dessert normand.

Dimanche 6 août
Un après-midi découverte du village

L'APEPA, Association de Protection des Petites Eglises du Pays d'Auge, représentée par Madame Lysiane Hiblot, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Torquesnois, représentée par Madame Jeanne Gonçalves, La municipalité, ont organisé un après-midi découverte et de détente.
Vers 14h15, 20 personnes, dont certaines venues de Caen, ont découvert l'extérieur de **l'église** et son cimetière, en consultant la borne installée dans l'allée centrale ; à partir de 14h30, elles sont entrées dans la sacristie pour découvrir le fonctionnement et le contenu du chapier. À l'intérieur de l'église, elles ont admiré les attributs des Frères de charité en écoutant leur histoire (chaperons, torchères, coffre à trois clés) ; à gauche du maître-autel, elles ont vu la statue de sainte Madeleine, patronne du village, dont la fête est célébrée chaque année aux environs du 20 juillet, depuis plusieurs siècles. *(image 1)* Les 13 vitraux, réalisés en 1890 et récemment restaurés, leur ont été présentés et commentés (voir fiche).

Une promenade découverte a débuté dès la sortie de l'église :
* l'ancien et dernier presbytère en face du cimetière *(image 2*)
* une maison en brique construite à la fin du 19è siècle (*image 3)*
* la maison où Louis Dodier termina sa vie en 1903 *(image 4)*
* le coffret contenant une petite vierge, placé dans un arbre.

Actuellement, cet arbre, qui était un but de procession jusque dans les années 1960, connaît quelques problèmes, la partie haute de celui-ci a dû être coupée et la partie basse est en mauvais état... Il faudra donc sans doute trouver un autre arbre mais aussi nettoyer le coffret ; la municipalité et la propriétaire du talus s'entendront certainement pour conserver cet élément de notre patrimoine qui figure dans le livret « Marie sur les chemins » édité par l'Association Le Pays d'Auge. A partir de là, nous avions prévu de rejoindre le bois du Mordouet par des chemins mais… la pluie tombée pendant toute la semaine précédente avait détrempé les sols et le vent avait couché les haies vers l'intérieur des sentiers ; nous avons donc pris la première route à gauche, peu fréquentée, avec une alternance de passages ombragés et ensoleillés ; nous sommes retombés sur la route qui mène au bourg, nous avons aperçu le premier lotissement, longé le lavoir et la réserve d'eau communale et nous sommes arrivés à la mairie où nous attendait un petit goûter réparateur offert par la municipalité ! Une petite promenade de 2km50 très sympathique ! Les participants sont repartis très contents et remercient les organisateurs ; ils ont emporté une fiche-visite de l'église et une fiche de renseignements sur notre village, préparée par l'association.

A l'année prochaine !...

image 1

image 2

image 4

image 3

Samedi 9 septembre
Concert – Spectacle et contes traditionnels

Lorsque la musique dialogue avec des contes traditionnels…

L'ensemble « The Blue Donkeys » et l'association « Contes Vallée d'Auge », spectacle organisé par

- l'APEPA
- l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Torquesnois.

LES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE LE TORQUESNE : L'AMOUR DE DIEU

La lecture des vitraux s'effectue en partant du chœur, dans un ordre chronologique ; deux vitraux face-à-face présentent chacun une scène dans un cartouche ; point n'est besoin de paroles échangées entre les personnes représentées, car leurs attitudes, leurs jeux de regards et de mains sont très explicites.

1) ***Dans le chœur*** :

a) Les deux premiers vitraux présentent deux **des apparitions du Christ** entre sa Résurrection et son Ascension.

Côté nord : près de son tombeau vide, Jésus apparaît à Marie-Madeleine, elle est stupéfaite ! *Côté sud*, Jésus apparaît à deux apôtres, dans une auberge sur le chemin d'Emmaüs, il refait le geste de partage du pain comme lors de leur dernier repas (la Cène)

b) Les deux vitraux suivants qui se font face, présentent **le culte du Sacré-Cœur** :

La Vierge et Jésus, en buste, sur un fond rouge, présentent le cœur de Jésus.

Ce cœur a une double signification ; il rappelle la passion du Christ : la couronne d'épines, la Croix de l'exécution, les gouttes de sang lors du percement du cœur par la lance du soldat Longinus ;

Il a aussi une portée symbolique : les rayons sur le fond, le feu qui sort du cœur évoquent l'Amour du Christ qui s'est fait homme et qui est mort pour sauver les Hommes.

Ce culte va surtout se développer au 19è siècle, en France par exemple avec la construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre en 1875.

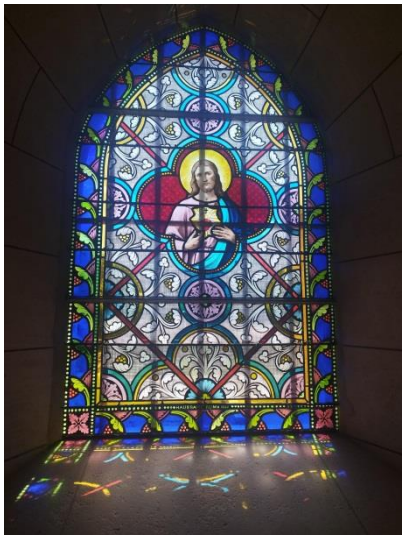

Le nom du maître- verrier et la date de pose sont mentionnés côté sud : « Haussaire– Reims –1890 » ;

2) ***Dans le transept :***

Les deux vitraux présentent deux exemples d'**humains intermédiaires entre Dieu et les hommes** :

a) Dans la chapelle sud, Jésus demande à une religieuse, Marie Alacoque, de propager le culte du Sacré-Cœur.

b) Dans la chapelle nord, la Vierge, en février 1858, à Lourdes, petit village pyrénéen, demande à une jeune bergère, Bernadette Soubirous qu'une une église soit construite pour le culte de l'Immaculée Conception ; une basilique est érigée et le premier pèlerinage national a lieu en 1872 !

Quelques années plus tard, les habitants du Torquesne et leur prêtre ont donc décidé de réactualiser le culte de la Vierge dans cette chapelle construite pour les Frères de la Charité du Torquesne en 1637, et dédiée à leur sainte patronne Notre-Dame du Rosaire.

3) ***La nef*** est éclairée par six vitraux décorés de **plantes stylisées** et qui vont de paires face à face.

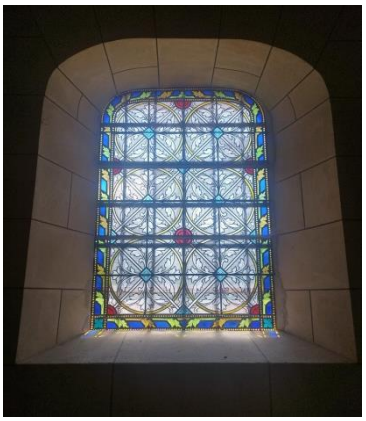

4) Au-dessus de ***la porte principale*** de l'église, un vitrail historié mais différent des autres : d'une part ce vitrail a été offert, le donateur est la famille Nicolas (architecte de la ville de Lisieux et propriétaire du manoir de la Croix de Pierre), d'autre part le personnage situé au centre n'est pas dans un cartouche. Il s'agit de Louis de Gonzague, fils aîné d'une riche famille noble de Lombardie ; il avait commencé des études au collège des Jésuites à Rome pour devenir prêtre ; la prière qu'il adressait régulièrement à Dieu commençait ainsi : **« ouvrez-moi, seigneur, votre Sacré-Cœur… »** ; il mourut en 1591, à l'âge de 22 ans, après avoir secouru un malade atteint de la peste ; il est représenté ici avec ses deux attributs traditionnels : la Croix de Jésus et le lys de Marie, ces deux symboles évoqués déjà dans les autres vitraux.

Les fidèles qui vont maintenant sortir de l'église pour affronter
les difficultés de la vie, ne sont plus seuls ;
ils se sentent désormais protégés par l'amour de Dieu et de la Vierge et
accompagnés par leurs intermédiaires :
Sainte Marie Alacoque, Sainte Bernadette Soubirous et Saint Louis de Gonzague.

Ces vitraux viennent d'être restaurés en 2023 par
Monsieur Gouty, maître -verrier
14, Place Mont Mirel
27260 Cormeilles
Tél : 09 81 92 12 32

BUDGET 2023

Budget Primitif 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
11	Charges générales	103 144,77	70	Produits ventes	2 000,00
12	Charges du personnel	84 670,00	73	Impôts et taxes	100 400,00
14	Atténuation de produits	14 965,00	74	dotations et participations	61 100,00
65	Charges courantes	67 720,00	75	Produits gestion courante	3 005,00
68	Charges financières	0,00	76	Atténuations de charges	
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	
23	Virement Section Investissement	80 589,00	2	Excédent reporté de l'année 2022	**184 583,77**
Total des dépenses		**351 088,77**	**Total des recettes**		**351 088,77**

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	33 400,00	13	Subventions investissement	78 411,00
21	Immobilisations corporelles	176 600,00	10	Dotations, fonds divers	51 000,00
			1068	Excédents	**97 719,77**
1	Déficit reporté	97 719,77	21	Vir. Section Fonctionnement.	80 589,00
Total des dépenses		**307 719,77**	**Total des recettes**		**307 719,77**

Investissements 2023 (prévus)

Programme voiries 2023	Montant (€)
chemins du calvaire, croix de pierre, cour manable	80 300
Rte fontaine magard	5 100
Chemin mare vignette	15 500
Chemin les 3 cornets	8 200
Effacement réseau Route de Blangy (financement par le SDEC et le Département)	
Eglise	
Portes église	10 000
Toiture	30 000
Divers	
Réserve incendie	5 000
Informatique	2 500
TOTAL INVESTISSEMENTS	**156 600**

Un grand merci
à Monsieur RIBAUDO pour son don fait à la commune

TRAVAUX 2023

Travaux de voirie

Chemin du calvaire

Chemin de la croix de pierre

Chemin de la cour manable

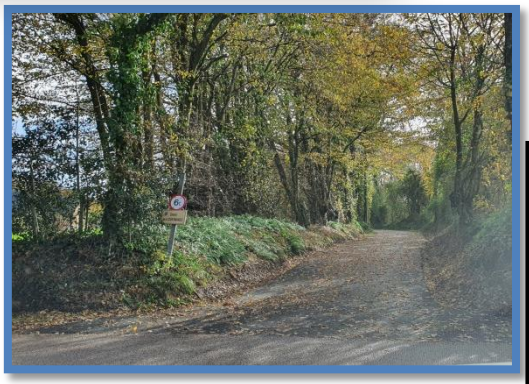

Chemin de la mare vignette / chemin des 3 cornets

Travaux à l'église

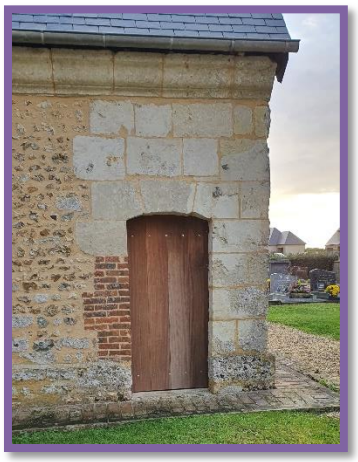

Élagage des haies par l'entreprise Verger

Grâce à la collaboration de tous, l'entreprise Verger a procédé à l'élagage de l'ensemble des haies permettant la sécurisation des routes et éviter des casses de fil électriques et téléphoniques sur notre territoire. L'entreprise interviendra de nouveau en 2024

Concert de Noël 2022 – La chorale Saint-Michel à l'église de Le Torquesne

Repas du printemps

Commémoration 08 mai

Saint-Madeleine

Saint-Madeleine

Concours de pétanque

Commémoration du 11 novembre

Soirée Beaujolais

Les associations
de la commune de LE TORQUESNE

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine Torquesnois

Son bureau est composé de Jeanne Gonçalvès présidente, Élisabeth Giraud vice- présidente, Pierrette Laval secrétaire, Gisèle Touffet trésorière.

Cette association poursuit la recherche et la mise en valeur d'un autre secteur du patrimoine : événements, êtres humains, demeures…

Si le passé de votre village vous intéresse, vous pouvez trouver des extraits ou des articles dans Le petit journal du Torquesne depuis sa création, sur le site Internet du village dans la section « Histoire – Patrimoine » ainsi que dans les bulletins semestriels de la Société historique de Lisieux (SHL).

La Présidente - Jeanne Gonçalvès 02 31 61 17 43

L'Association Sports et Loisirs de LE TORQUESNE

L'association compte 32 abonnements famille ce qui représente environ 100 personnes.

La réservation du terrain de Tennis se fait **par internet** via le site de la mairie (www.letorquesne.fr), grâce à l'entreprise ERISNAM de Le Torquesne.

Prochain concours de pétanque le samedi 31 août 2024

Le Président - Yoland GAGNEUX – 06.45.83.64.05

L'Association Les Petits Torquesnois et leurs écoles

L'association est ouverte à tous (enfants et adultes).

Grâce à l'organisation de Loto, tombola, vente de sapins, soirées ainsi qu'aux entreprises de la commune de Le Torquesne (dons), l'association permet d'offrir aux enfants adhérents une chasse à l'œuf à Pâques, un spectacle en fin d'année scolaire, la kermesse de l'école maternelle de Le Torquesne, une soirée Halloween, un spectacle de Noël avec distribution de jouets par le père Noël.

Sa Présidente Emilie MARAIS – 06.22.01.53.95

(Adhésion possible à l'association en septembre)

L'Association La Fraternelle

Il s'agit du comité des fêtes de Le Torquesne : LA FRATERNELLE.

Association composée de son président Cyril MARAIS et d'environ 60 bénévoles.

Organisation de la fête communale, du ball-trap, voyage organisé pour les Torquesnois, présence aux commémorations (8 mai et 11 novembre)

Son Président - Cyril MARAIS – 07.66.65.31.62

Projets 2024

Effacement des réseaux Route de Blangy - RD264 - Bruyère

LE TORQUESNE « RD264 - BRUYERE - ROUTE DE BLANGY »

Dans le cadre de son programme de renforcement du réseau électrique, le SDEC ENERGIE propose à la commune l'effacement de l'ensemble des réseaux aériens situés « RD264 - BRUYERE - ROUTE DE BLANGY ».

Les travaux consisteront à créer de nouveaux réseaux électriques et de communications électroniques sous voirie ou accotement, suivant la position des réseaux existants, en assurant le raccordement des usagers. La commune ne souhaite pas la mise en place d'un fourreau d'éclairage public.

Données techniques	
Effacement basse tension :	415 ml
Effacement éclairage :	0 ml
Effacement télécom :	240 ml
Reprise de branchements :	5 unités
Pose de candélabres :	0 unités

Travaux de voirie / sécurisation du bourg

Trottoir reliant l'espace mairie aux équipements sportif

Absence de cheminement piéton sécurisé (route de Blangy)

Cheminement piéton encadré par le mur de soutènement et les barrières (route de Blangy, à proximité de la mairie)

Absence de cheminement piéton sécurisé vers l'église (route de Blangy)

Travaux de la toiture de l'église

RECENSEMENT CITOYEN

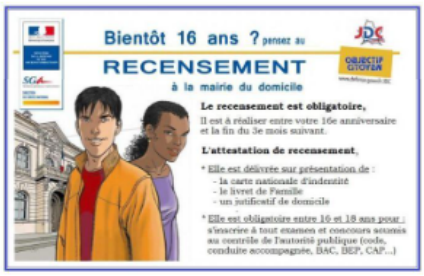

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ OU DE PASSEPORT

(1ère demande ou renouvellement)

Réservez en ligne un rendez-vous de dépôt de pré-demande de titre qui accélèrera votre démarche, sur le site :

https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

L'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) met à disposition un moteur de recherche vous permettant de trouver un rendez-vous dans une mairie équipée.

Pour cela, vous devez

- indiquer les dates de début et de fin de recherche,
- choisir la distance maximale de recherche (20 ou 40 ou 60 km),
- renseigner votre localisation,
- puis choisir le rendez-vous disponible qui vous convient le mieux.

Connectez-vous sur

https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche
- une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- un justificatif de domicile de moins d'un an
- un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf** si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé
- un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance). Vous n'êtes pas concerné si vous êtes né(e) en France ou à l'étranger d'un parent français ou d'un parent étranger lui-même né(e) en France ou si votre acte de naissance comporte une mention relative à votre nationalité française (décret de naturalisation, déclaration acquisitive par exemple).

Pour un mineur, il faudra fournir :

- un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez **les 2 conditions suivantes** :

- Vous étiez **majeur** au moment de sa délivrance
- La carte était **encore valide le 1er janvier 2014**

Cependant, les cartes d'identité au nouveau format dit « carte bancaire » ne sont quant à elles valides que pour 10 ans.

Tableau - Condition de prolongation automatique

Date de délivrance	Date de validité		Condition liée à l'âge
	Date inscrite sur la carte	Nouvelle date	
2006	2016	2021	Être né en 1988 ou avant **et** être majeur lors de la délivrance de la carte
2007	2017	2022	Être né en 1989 ou avant **et** être majeur lors de la délivrance de la carte
2008	2018	2023	Être né en 1990 ou avant **et** être majeur lors de la délivrance de la carte
2009	2019	2024	Être né en 1991 ou avant **et** être majeur lors de la délivrance de la carte
2010	2020	2025	Être né en 1992 ou avant **et** être majeur lors de la délivrance de la carte
2011	2021	2026	Être né en 1993 ou avant **et** être majeur lors de la délivrance de la carte
2012	2022	2027	Être né en 1994 ou avant **et** être majeur lors de la délivrance de la carte
2013	2023	2028	Être né en 1995 ou avant **et** être majeur lors de la délivrance de la carte

LES ÉLÉCTIONS EUROPÉENNES

Pourquoi ? Comment ?

Poursuivre l'effort des fondateurs de l'Union européenne en faveur de la paix et de la prospérité.

Voter aux élections du Parlement européen, c'est ne laisser personne d'autre que soi choisir ceux qui prendront des décisions importantes au quotidien :

- Décide des actes législatifs qui ont un impact sur le quotidien des Européens, comme la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs, l'environnement et la plupart des secteurs de l'économie.
- Il prend les décisions relatives aux dépenses « non obligatoires » et peut proposer des modifications sur les dépenses dites « obligatoires ».
- Le Parlement exerce un contrôle démocratique sur les institutions de l'Union.
- Le Parlement européen contribue à façonner la politique de développement et d'aide humanitaire de l'UE.

.

Quelques exemples de domaines dans lesquels le Parlement européen joue un rôle :

- Suppression des frais d'itinérance (roaming) en Europe.
- Adoption de mesures pour limiter les effets du réchauffement climatique dans le monde en réduisant les émissions de gaz à effet de serre des voitures, de l'industrie et des centrales électriques.
- Protéger les droits d'auteur en Europe à l'ère numérique.
- Garantir la transparence dans les négociations des accords commerciaux entre l'UE et des pays tiers.
- Garantir la protection des données personnelles.
- Défense du principe « à travail égal, salaire égal » avec la révision de la directive sur le détachement des travailleurs.
- Création du Parquet européen pour lutter contre les fraudes.
- Adoption de mesures contre le blanchiment de capitaux contribuant à la lutte contre le terrorisme.
- Établissement d'un corps européen de garde côtes et de garde-frontières contrôlant les frontières extérieures de l'UE.

Dimanche 9 juin 2024

Les conditions pour voter :

- être Français,
- être âgé d'au moins 18 ans,
- disposer de ses droits civiques,
- être inscrit sur les listes électorales (cerfa 12669*02 téléchargeable sur internet).

Les conditions pour les citoyens européens vivant en France qui veulent participer à l'élection des représentants français :

- être âgé d'au moins 18 ans,
- disposer de ses droits civiques en France et dans son pays d'origine,
- être inscrit sur une liste électorale complémentaire dans sa commune de résidence,
- s'engager à ne voter qu'en France.

ÉVÉNEMENTS 2024

Evénements	Dates
Vœux du maire	Vendredi 12 janvier
Repas des aînés	Samedi 23 Mars
Chasse à l'œuf	6 et 7 avril
Commémoration du 8 mai	Mercredi 8 mai
Ball-trap	Juin- (date à confirmer)
Élections européennes	Dimanche 9 juin
Kermesse	Vendredi 28 Juin
Fête Sainte Madeleine	20 et 21 juillet
Concours de pétanque	Samedi 31 août
Bal d'Halloween	Octobre
Commémoration du 11 novembre	Lundi 11 novembre
Soirée Beaujolais	Samedi 16 novembre
Noël des enfants	Décembre

TARIF SALLE DES FÊTES

Location pour le week-end : 200€ Vin d'honneur : 80€

Charges de location (Électricité, eau) :

- 20€ pour une location entre le 1er avril et le 31 octobre
- 35€ pour une location entre le 1er novembre et le 31 mars

Location du lave-vaisselle (facultatif) : 20€

Prendre contact avec la mairie pour établir un contrat de réservation

ÉTAT-CIVIL 2023

Naissances

Lëlio O	01er février		
		Olivia H	15 avril
Eliott D	29 juin		
		Jade B	04 juillet
Charles B	06 septembre		
		Candice F	10 septembre
Emma V	15 octobre		

Mariages

Karine et David – 13 mai

Antoine et Sandra – 08 juillet

François et Emmanuelle – 02 septembre

Décès

Georges B – 03 mai

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE
ET CONTRAT DÉPENDANCE.

Il y a plusieurs années, l'Union Amicale des Maires du Calvados et Axa Epargne et Protection ont mis en place une **mutuelle communale**.
Elle consiste à proposer aux habitants un tarif négocié de couverture complémentaire santé en s'inspirant des contrats collectifs.
Vous n'êtes pas obligés de souscrire à cette mutuelle, vous pouvez juste comparer.

Cette année encore, notre commune de Le Torquesne, adhère à cette même formule.

Notre commune, compte tenu de sa taille, peut prétendre à une réduction de l'ordre de 25% sur un contrat à prestations équivalentes pour les personnes âgées de plus de 60 ans, travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles, et 15% pour les autres.
Il s'agit de proposer un contrat adapté à la situation de chacun mais aussi de pouvoir faire un comparatif.

De plus, un sujet sensible, mais au combien important, s'ajoute à cette proposition : **la perte d'autonomie.**
« En parler est le début d'une solution ».
Nos interlocuteurs privilégiés, Véronique ROUSSEL mandataire d'assurance et son expert patrimonial et social, pourront en discuter avec vous et vous proposer une solution en fonction de votre situation.

Afin de pouvoir étudier plus précisément les besoins des habitants de Le Torquesne, nous vous prions de bien vouloir trouver un questionnaire à remplir.
Vous pourrez, à votre convenance, le retourner à votre mairie ou l'envoyer directement par mail à veronique.roussel.am@axa.fr avant le 31 janvier 2024.

Vous pouvez également contacter directement nos interlocuteurs afin de fixer un rendez-vous à votre convenance au 06.77.00.14.41.

Questionnaire couverture santé

Avez-vous déjà une couverture santé complémentaire ? ○ oui ○ non

Si oui, votre complémentaire santé est-elle :

○ Collective (via votre employeur) ○ budget
○ Individuelle ○ autres (précisez) _____
○ CMU-C ○ Bénéficiaire ACS
Si non, pourquoi ? _____

Etes-vous satisfait de votre complémentaire actuelle ?
○ oui ○ non
si non : ○ Trop chère ○ taux de remboursement insuffisant ○ inadaptée à mes besoins

Souhaitez-vous être contacté au sujet de la mutuelle pour accéder à une complémentaire santé de qualité pour un tarif préférentiel : ○ oui ○ non

Questionnaire perte d'autonomie

Aujourd'hui, si vous perdiez en autonomie, pensez-vous pouvoir financer à 100% le loyer d'un établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes ou une maison médicalisée ?
○ oui ○ non

Connaissez-vous les coûts et les aides en cas de perte d'autonomie ? ○ Oui ○ non

Connaissez-vous le rôle d'aidant avec un proche en difficulté ? ○ oui ○ non

Pensez-vous que votre logement est adapté pour un manque de mobilité ? ○ oui ○ non

Souhaitez-vous être informé sur ce sujet : ○ oui ○ non

Votre foyer :

Situation professionnelle :
○ Salarié ○ retraité ○ étudiant ○ sans activité
○ Travailleur non salarié (profession libérale, artisan, commerçant, agriculteur…) précisez : _____
Situation de Famille (marié, pacsé, concubinage, divorcé, veuf) précisez : _____
Nombre d'adultes : Date(s) de naissance : _____
Nombre d'enfants : Date(s) de naissance : _____

Vos coordonnées (afin que nous puissions vous recontacter)

Nom : Prénom :
Adresse :
N° de téléphone (portable de préférence) :
Adresse mail :

Accepteriez-vous que l'on communique que vos coordonnées à Mr PAIN Gershom, responsable clientèle AXA, et

Mme ROUSSEL Véronique mandataire AXA secteur Pays d'Auge 06.77.00.14.41 nos intervenants sur la commune? ○ Oui ○ Non

Souhaitez-vous être invité à une réunion publique d'information sur la complémentaire santé

○ Oui ○ non

Merci de votre participation!